



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 17 octobre 2012 à 14 heures à l'Hôtel de Ville de Carleton-sur-Mer sous la présidence de Jonathan Lapierre et à laquelle étaient présents :

M. Jonathan Lapierre, conseiller de Grande-Entrée
Administrateur régulier représentant
l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Joël Arseneau, maire des Îles
Administrateur régulier représentant
L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Mme Diane Lebouthillier, préfet
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Louise Langlois, maire de Chandler
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Bertrand Berger, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent, maire de Nouvelle
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

M. Jean-Guy Poirier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Doris Boissonnault, maire de Caplan
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Délisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice régulière représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Rodrigue Brousseau, maire de Petite-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Jovette Gasse, maire de Marsoui
Administratrice régulière représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

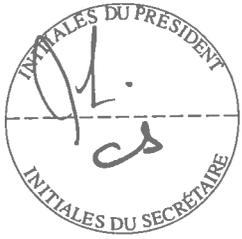
Ainsi que :

M. Gilbert Scantland, directeur général, Régie intermunicipale de transport
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Mme Pénélope Mill, avocate-fiscaliste, LBA

M. Ambroise Henry, directeur général, RéGÎM

Mme Sarah Gonthier, responsable des opérations, RéGÎM

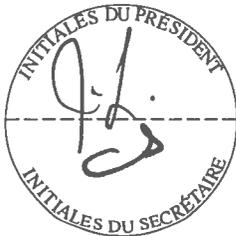


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Vérification des présences, du quorum et présentation des administrateurs;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2012;
6. Ressources humaines;
7. Suite au mandat de LBA;
8. Suivi des opérations;
9. Ouverture d'un compte bancaire;
10. Présentation du budget 2012 et des finances du RéGÎM;
11. Présentation préliminaire du budget 2013 de la RÉGIE;
12. Financement temporaire – nouvelle tranche;
13. Versement de la RÉGIE au RéGÎM pour financer les opérations;
14. Planification de la date de mise en opération de la RÉGIE, suivi de la transition et de ses impacts à court terme;
15. Formation d'un comité pour la planification de la structure organisationnelle;
16. Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses de la Régie;
17. Règles de régie interne;
18. Règlement sur la rémunération des élus municipaux;
19. Date et lieu de la prochaine rencontre;
20. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

R12 – 08

R12 – 09

R12 – 10

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, Jonathan Lapierre, souhaite la bienvenue à tous.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

2. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jonathan Lapierre propose Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

Sarah Gonthier accepte d'être secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Jonathan Lapierre et résolu de nommer Sarah Gonthier à titre de secrétaire d'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES, DU QUORUM ET PRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS

Les présences sont vérifiées à partir de la liste des administrateurs présentée dans le document d'ordre du jour. Le quorum est constaté.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour.

Les points 12, 13 et 17 sont retirés de l'ordre du jour à la demande du président. De récents développements rendent les points 12 et 13 caducs. Concernant le point 17, un règlement énonçant une règle de régie interne sera proposé en séance de travail en novembre.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Allen Cormier et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que lu, modifié et proposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2012

Le président résume le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2012, tenue à Percé. Une dispense de lecture publique est convenue par les administrateurs.

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2012

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 août 2012, tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

6. RESSOURCES HUMAINES

La nomination de M. Ambroise Henry à titre de directeur général du RÉGÎM ainsi que le contexte de cette nomination sont expliqués.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. SUITE AU MANDAT DE LBA

Le document « Mandat de LBA » est présenté. Les administrateurs conviennent que le mandat de LBA doit être traité au RÉGÎM et si désiré, prolongé par le RÉGÎM.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

8. SUIVI DES OPÉRATIONS

Le document « Suivi des opérations – rapport achalandage et kilométrage » est présenté. On estime que pour 2012, environ 75 000 déplacements seront réalisés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE

Un suivi de l'ouverture du compte bancaire est fait. Le compte et la marge de crédit ont été ouverts à la Caisse populaire Desjardins de Gaspé et sont opérationnels.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. PRÉSENTATION DU BUDGET 2012 ET DES FINANCES DU RÉGÎM

On résume le document « États financiers et budget 2012 du RÉGÎM », tel que présenté par Grégoire Arsenault en séance de travail.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

11. PRÉSENTATION PRÉLIMINAIRE DU BUDGET 2013 DE LA RÉGIE

On résume le document « Budget 2013 de la RÉGIE », tel que présenté par Grégoire Arsenault en séance de travail.

Ce budget sera transmis aux MRC pour adoption. Ensuite, le conseil d'administration de la Régie l'examinera lors d'une séance ultérieure, en vue de l'adopter. L'importance de développer rapidement le service à Murdochville est soulignée.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

12. FINANCEMENT TEMPORAIRE – NOUVELLE TRANCHE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

13. VERSEMENT DE LA RÉGIE AU RÉGÎM POUR FINANCER LES OPÉRATIONS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

14. PLANIFICATION DE LA DATE DE MISE EN OPÉRATION DE LA RÉGIE, SUIVI DE LA TRANSITION ET DE SES IMPACTS À COURT TERME

Le document « Date de mise en opération de la RÉGIE » est présenté. Le 1^{er} janvier 2013 est fixé comme date pour la transition des opérations du RÉGÎM à



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

la Régie. Les contrats du RÉGÎM seront transférés à la Régie. Une liste de ces derniers sera transmise au conseil d'administration dans une prochaine séance. Il est, de plus, mentionné par la directrice par intérim de modifier ou prolonger les contrats dans le RÉGÎM avant leur transfert, s'il y a lieu, plutôt que de le faire au sein de la Régie. Il est mentionné par la directrice par intérim que la date de fin des contrats avec les transporteurs devrait être uniformisée. Un projet de planification de la transition et de ses étapes à court, moyen et long terme a été envisagé par la direction par intérim lors de son entrée en poste et a été communiqué à la direction générale pour qu'il soit révisé, mis en contexte et continué, s'il y a lieu par la direction générale. Il est discuté que l'uniformisation de la date des contrats de transport, le rapatriement et la restructuration du transport collectif au sein de la Régie fait partie des actions à prendre à court terme, d'ici décembre 2012.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

15. FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA PLANIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le document « Formation d'un comité pour la planification de la structure organisationnelle » est présenté. Le comité travaillera à rationaliser et d'offrir plus de services et de manière plus efficace au niveau du transport collectif. Le comité aura pour objectifs de poser un diagnostic et de proposer des solutions au conseil d'administration.

La présence du président à ce comité est importante. Mme Diane Lebouthillier et M. Rodrigue Brousseau informent de leur intérêt. Il semble pertinent que des membres de l'équipe du RÉGÎM soient présents également.

RÉSOLUTION CONCERNANT LA FORMATION D'UN COMITÉ POUR LA PLANIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

IL EST PROPOSÉ par Louise Langlois et résolu d'adopter la formation d'un comité pour la planification de la structure organisationnelle composé ainsi :

- M. Jonathan Lapierre
- Mme Diane Lebouthillier
- M. Rodrigue Brousseau
- Mme Sarah Gonthier
- M. Ambroise Henry
- Une ressource externe, poste qui sera proposé à Mme Cindy Therrien, directrice de Transport Sans Frontières.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

16. RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES DE LA RÉGIE

Le document « Projet – Règlement concernant l'administration des finances, le contrôle et le suivi budgétaire » est présenté.

R12 – 11



Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE

ATTENDU QUE les articles 73.2 et 477 à 477.2 de la Loi sur les cités et villes s'appliquent à la RÉGIE par le biais de l'article 620 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE le cinquième alinéa de l'article 477.2 prévoit les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RÉGIE désire nommer un directeur général et désire que ce dernier, en sus des pouvoirs et responsabilités prévus aux présentes, soit assujéti aux mêmes normes légales et exerce les mêmes fonctions qu'un directeur général nommé en vertu de l'article 112 de la loi sur les cités et villes, étant entendu qu'en cas d'incompatibilité, les règles prévues au présent règlement prévalent sur celles qui ne sont pas d'ordre public.

IL EST PROPOSÉ par Diane Lebouthillier que le règlement portant le numéro 1 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, tel que convenu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

17. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

18. RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le document « Projet – Règlement sur la rémunération des élus municipaux » est présenté. Le Règlement sur la rémunération des élus municipaux fera l'objet d'un avis public dans les médias locaux, en vue de son adoption à la séance de décembre.

Une politique de remboursement des frais est discutée, à laquelle fera référence le règlement sur la rémunération des élus.

Pour les administrateurs et les employés, on décide des remboursements suivants :



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

Déplacements :

0,45 \$/km, basé sur un prix à la pompe de 1,30 \$/litre d'essence ordinaire (selon l'étude "Coûts d'utilisation d'une automobile, édition 2011", de l'Association canadienne des automobilistes [CAA]).

Révisé trimestriellement en fonction d'une clause d'ajustement : lorsque le prix du carburant varie de plus ou moins 5 cents versus le prix de base (1,30 \$/litre), un ajustement sera fait de plus ou moins 1 cent. Le calcul sera fait à partir du prix mensuel moyen de l'essence ordinaire en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (moyenne des trois mois du trimestre) de la Régie de l'énergie du Québec.

Repas :

Per diem de 10 \$ pour déjeuner;
Per diem de 20 \$ pour dîner;
Per diem de 30 \$ pour souper.

Nuitées :

Remboursement d'hôtel sur présentation de facture;
Per diem pour une nuit hors hôtel : 30 \$.

Autres :

Les autres éléments liés au remboursement seront identiques à ceux de la politique de remboursement de la CRÉ.

R12 – 13

RÉSOLUTION CONCERNANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu d'adopter la politique de remboursement des frais, rétroactive au 15 août 2012, tel que discuté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

19. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Le président rappelle que la prochaine séance régulière au calendrier se tiendra le 14 novembre 2012 à Sainte-Anne-des-Monts.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

20. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

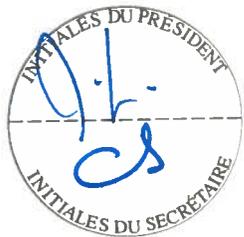
La réunion se termine à 14 h 30.

R12 – 14

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Louissette Langlois et résolu d'adopter la levée de l'assemblée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



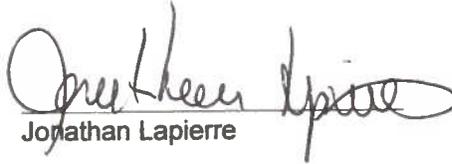
No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de transport
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,


Jonathan Lapierre


Gilbert Scantland

14/11/2012
Date

14/11/2012
Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

14/11/2012
Date